

LA VIE DE LA FOI  
SELON L'ÉPITRE  
AUX ROMAINS

YANN MORVANT

ISBN 978-2-36957-116-2

© 2016, Yann Morvant

Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit ni transmis sous une forme quelconque, que ce soit par des moyens électroniques ou mécaniques, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout stockage ou report de données sans la permission écrite de l'éditeur.

Sauf indications contraires, les textes cités sont tirés de la Nouvelle Bible Segond.

Ce livre a été publié sous la division auto publication '**Publiez votre livre !**' des Editions l'Oasis. Les Editions l'Oasis déclinent toute responsabilité concernant d'éventuelles erreurs, aussi bien typographiques que grammaticales, et ne sont pas forcément en accord avec certains détails du contenu des livres publiés sous cette forme.

Dépôt légal : 1er trimestre 2016.

Imprimé en France.



9, Rte d'Oupia, 34210  
Olonzac, France  
Tél (33) (0) 468 32 93 55  
Fax (33) (0) 468 91 38 63  
Email:  
contact@editionsoasis.com

**Boutique en ligne sécurisée sur [www.editionsoasis.com](http://www.editionsoasis.com).**

Vous avez écrit un livre, et vous cherchez un éditeur ? Vous pouvez publier votre livre via Editions l'Oasis ! RDV sur notre site, rubrique 'Publiez votre livre !' pour plus d'information.

## AVANT-PROPOS

Ce petit livre se veut une aide pour lire l'épître aux Romains. Il ne remplace pas la lecture de cette dernière, mais prétend au contraire l'accompagner et donc l'encourager. Le lecteur gagnera à lire en parallèle les passages qui font ici l'objet, non d'un commentaire exhaustif, mais de simples explications. La traduction proposée est celle de la Bible Segond 21, mais je me suis permis de souvent proposer ma propre traduction, par souci de coller au plus près du texte original.

Un accent majeur a été mis sur le découpage de ces passages et sur l'argumentation qu'ils développent, car une grande partie de la difficulté de Romains vient du fait que sa cohérence interne nous échappe encore. La structuration de l'ensemble de l'épître, devrait permettre à chacun de recevoir plus concrètement les enseignements que nous dispense l'apôtre au sujet de la vie chrétienne.

Ces enseignements sont d'une grande richesse, car ils émanent d'un maître à qui il fut donné d'explorer les impasses et les travers de la vie spirituelle et d'y proposer une réponse. L'épître aux Romains nous invite à parcourir l'itinéraire spirituel chrétien, en étant guidé par celui que Dieu avait appelé à être Apôtre des nations. C'est cette perspective d'un parcours spirituel que nous avons suivie.

Un tableau récapitulatif se trouve à la fin de l'ouvrage. Il donne une vue d'ensemble de l'argumentation paulinienne au fil de l'épître. Le lecteur gagnera à prendre connaissance de ce tableau avant de se lancer dans la lecture des explications de chaque passage.

S'il le désire, le lecteur peut correspondre avec l'auteur à l'adresse internet suivante : [yannmorvant@hotmail.com](mailto:yannmorvant@hotmail.com). Il peut également faire la demande d'un document power point résumant en deux dizaines de diapositives le contenu de l'ouvrage.



# INTRODUCTION

## **Lire l'épître aux Romains comme un traité de la vie chrétienne**

*C'est par Jésus-Christ que nous avons reçu la grâce et l'apostolat, afin de susciter, pour son nom, l'obéissance de la foi dans toutes les nations, dont vous aussi vous faites partie, vous qui avez reçu l'appel de Jésus-Christ (Rm 1,5-6).*

*Car je n'oserais rien mentionner que le Christ n'ait accompli par moi, afin d'amener les non-Juifs à l'obéissance (Rm 15,18).*

L'épître aux Romains est essentiellement un enseignement inséré dans une lettre. Elle est encadrée, de Rm 1 à Rm 15, par le souci de conduire les croyants à l'obéissance de la foi. Paul a rédigé cet enseignement, vers la fin des années 50 de notre ère, dans le but de présenter de manière systématique et dynamique sa compréhension de la foi chrétienne à la communauté romaine, dont il espère devenir l'apôtre et l'ambassadeur auprès de populations qu'il n'a pas encore visités. Cet effort de systématiser l'Évangile nous offre l'équivalent d'un traité, petit par la taille mais grand par sa profondeur, de la foi chrétienne, destinée aux premiers croyants romains, mais aussi à ceux, les Juifs par exemple (plusieurs dizaines de milliers à Rome !), que la prédication du Messie crucifié et ressuscité interpellait, soit en les choquant, soit en les intriguant. Sa construction, très rigoureuse, est celle d'un parcours spirituel, balisé de questions et de réponses, explicites ou implicites, toujours actuelles et pertinentes à l'esprit de qui voudra bien faire l'effort d'entendre l'enseignement de l'apôtre.

## **Une lecture rhétorique**

L'écriture de Paul est parfois noueuse et difficile et a souvent recours à des figures de styles que nous peinons à interpréter. Cependant, la pertinence des développements s'éclaire, quand les « thèses » et les « preuves » qu'elles déclenchent sont mises en évidence et

considérées dans leur gradation et leur finalité. C'est ce que ce petit livre tente de faire, en inscrivant l'étude de chacun des arguments sur l'arrière-plan de l'ensemble des propos. L'Évangile de Paul, comme celui-ci aimait le dire, gagne en compréhension quand il est lu dans sa linéarité et dans sa progression. Le parcours spirituel qu'il nous propose se déploie alors dans toute sa majesté, et le croyant se découvre accompagné tout au long de son cheminement personnel et communautaire.

## **Le plan**

L'épître est structurée en trois grands ensembles, qui ont chacun leur vocabulaire spécifique, leur accent théologique propre et leur visée singulière. Ces trois ensembles sont :

Romains 1-4

Romains 5-11

Romains 12-15.

Les thèses qui gouvernent l'articulation de ces trois ensembles sont reliées entre elles selon une logique précise. Paul considère en effet, à chaque étape de la vie chrétienne, les obstacles qui surgissent et les issues que l'Évangile propose. Ces ensembles sont présentés séparément, tandis que leurs thèses et leurs preuves sont expliquées successivement. Commençons par considérer la thèse majeure de la lettre.

## **La thèse principale de l'épître**

L'affirmation faïtière de l'épître aux Romains se situe en Romains 1,16-17 :

*Car je n'ai pas honte de l'Évangile,  
il est en effet puissance de Dieu pour le salut de quiconque croît, du  
juif d'abord mais aussi du grec.  
Car en lui la justice de Dieu se révèle,  
par la foi et pour la foi,  
ainsi qu'il est écrit « mais le juste par la foi vivra ».*

Conformément au programme énoncé par cette affirmation, l'apôtre va rendre compte de la puissance de l'Évangile, afin de baliser, le plus efficacement possible, la vie du croyant. Les obstacles de la vie spirituelle, susceptibles de nous faire revenir vers la honte, seront analysés puis dépassés au moyen des solutions qu'offre la manifestation de Dieu révélée en Jésus-Christ. Obstacles et solutions constituent les étapes de la vie par la foi. Il nous faut les passer en revue.



*Première  
partie.*

*Romains 1-4 :  
Justification-foi*



## **Romains 1,18-3,20 : la prétention à l'innocence est un obstacle à la justification divine**

La thèse qui va déclencher les arguments du passage se trouve tout au début, en Rm 1,18 :

*La colère de Dieu, en effet, se révèle depuis le ciel contre toute impiété et l'injustice des humains qui tiennent la vérité captive dans l'injustice.*

Elle sera finalisée à la fin de l'argumentation en Rm 3,20 :

*Personne ne sera justifié devant Dieu en vertu des œuvres de la loi, car ce qui advient au moyen de la loi, c'est la connaissance du péché.*

L'affirmation est, rhétoriquement parlant, une réfutation. Celle-ci va se déployer sur trois chapitres ! Elle a la valeur d'un a fortiori et signifie que personne, le juif comme le non-juif, ne peut prétendre à une quelconque justice devant Dieu. Ce constat est établi, sur la base de l'Écriture (Ec 7,20), citée en Rm 3,10-11 :

*Tous, Juifs comme Grecs, sont sous le péché, ainsi qu'il est écrit : il n'y a pas de juste, pas même un seul.*

Tout le monde est donc coupable. La prétention à l'innocence est un leurre. Ce leurre est le premier obstacle spirituel à une juste compréhension de la personne de Dieu et de la justification, c'est-à-dire du pardon, qu'il nous apporte en Jésus-Christ.

De quelle nature est la faute de l'homme ? Il faut, pour répondre à cette question, reprendre l'argumentation à ses débuts. Pourquoi la colère de Dieu est-elle manifestée (Rm 1,18) ? Parce que *ce que l'on peut connaître de Dieu est manifeste* (Rm 1,19). Les hommes *sont donc inexcusables* (Rm 1,20). Leur faute est celle-ci : *car ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu et ne lui ont pas rendu grâce* (Rm 1,21a). En conséquence ils se sont égarés dans les ténèbres (Rm 1,21b), *sont devenus fous* (Rm 1,22) et idolâtres (Rm 1,23), ce qui a eu pour effet de les livrer à l'impureté (Rm 1,24) dont l'homosexualité, particulièrement dénoncée comme *contre-nature*,

est l'exemple (1,26-27) de toute une série de vices, qui seront ensuite énumérés sous la forme d'un catalogue (Rm 1,28-32). Il faut noter que Paul ne considère pas l'homosexualité en se référant aux deux interdits du Lévitique (Lev 18,22 et 20,13). Il se réfère à l'ordre créationnel institué par Dieu dans la Genèse. Dans la systématique chrétienne ici présentée, l'ordre du salut rattaché au Fils ne remet pas en cause l'ordre de la création voulu par le Père ; au contraire, il le respecte : le salut est ordonné à la création<sup>1</sup>.

L'expression *Dieu les a livrés à l'impureté* (Rm 1,24), ne signifie pas que Dieu est l'agent direct qui pousse les humains vers les conduites immorales, mais qu'il est la cause indirecte de leur déchéance. En niant Dieu, les humains se privent d'une protection et s'ouvrent aux manifestations de l'impiété. Aux yeux de Paul, la véritable faute de l'humanité ne réside pas dans les mauvais comportements qu'elle adopte : *impureté, passions déshonorantes et choses indignes*. Celles-ci ne sont que les conséquences d'une posture qui ne reconnaît pas la présence évidente de Dieu dans le monde, et refuse par conséquent de lui donner le poids et la reconnaissance qu'elle mérite : glorifier Dieu et lui rendre grâce. L'origine de l'écart n'est pas éthique, elle est spirituelle. Si les hommes *sont inexcusables*, c'est parce qu'est inscrite dans leur vraie nature, tel un logiciel préinstallé, la vocation à connaître Dieu et à lui rendre hommage. La position inverse, beaucoup plus pénible et problématique, moins immédiate et moins simple, culmine dans un comportement insensé fruit d'une *intelligence dérégulée* (1,28 : littéralement *une intelligence* ou *une pensée inadéquate*). L'apôtre dénonce donc une complication, un tourment, une confusion, un dérèglement (de l'intelligence et des désirs) mais surtout un détournement. En se détachant de son Dieu, l'être humain a créé un vide. La vocation indélébile de l'être humain à adorer son créateur s'est alors fatalement et presque mécaniquement muée en adoration d'autre chose, précisément des créatures, selon un processus idolâtrique qui n'est rien d'autre que le

---

<sup>1</sup> La parole de Jésus sur le mariage (Matt 19) se fonde sur le même récit de la création. Pour Jésus comme pour Paul, l'Évangile ne remet pas en question l'ordre de la création, il le valorise et le restaure.

déploiement réflexif d'une adoration de soi-même. Ce processus qui voit se reporter sur les créatures la gloire et l'adoration destinées au Créateur est idolâtre, car il est, en quelque sorte, un « arrêt sur image ».

Jusqu'à présent, l'apôtre a surtout stigmatisé les Grecs, dont l'idolâtrie et le relativisme éthique étaient choses admises dans le monde juif. Dans les deux chapitres qui suivent, Paul va continuer son réquisitoire, en visant en particulier les Juifs, comme l'attestent les nombreuses citations de l'Écriture qui font leur apparition dans l'argumentation. Au nom de quoi ? Au nom du fait qu'*il n'y a pas de partialité chez Dieu* (Rm 2,11). Cette nouvelle thèse intermédiaire va déclencher toute une série d'arguments défavorables aux Juifs et aboutir à une sentence implacable. L'apôtre reconnaît certes une supériorité aux Juifs (Rm 3,9) dans la mesure où *c'est à eux que les paroles de Dieu ont été confiées* (Rm 3,2), mais cette supériorité est relative pour trois raisons.

1. La première réside dans le rappel que de toute façon, personne ne sera jugé selon la loi qu'il a reçue ou adoptée dans son cœur, mais selon le critère déterminant de ce qu'il aura accompli : *ce sont ceux qui mettent la loi en pratique qui seront justifiés* (2,13)<sup>2</sup>.
2. La seconde tient au fait que des *non-Juifs* ayant adopté en leur cœur et conscience les exigences divines *font naturellement ce que prescrit la loi* (2,14)<sup>3</sup>.
3. La troisième repose sur la loi juive elle-même qui déclare que *tout le monde est coupable devant Dieu* (Rm 3,19).

---

<sup>2</sup> L'affirmation rappelle l'enseignement de Jésus en Matt 7,21 : *Ce ne sont pas tous ceux qui me disent : « Seigneur, Seigneur » qui entreront dans le Royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux.* Paul, comme Jésus, rappelle un principe de la loi. La suite de l'épître montrera que mettre la loi en pratique, ou accomplir la loi, est en fait impossible sans l'Esprit (Rm 8).

<sup>3</sup> Paul ne fait bien entendu pas référence aux obligations religieuses mais au comportement éthique lié au respect et à l'amour du prochain. C'est donc ce dernier qui informe la conscience et lui dicte le comportement à adopter.

La tentation du jugement d'autrui dont pouvaient se prévaloir les Juifs (2,1), est disqualifiée, tandis que sont dénoncées leurs violations de la loi de Moïse (2,23). C'est le retour de la honte. L'assaut est brutal et peut surprendre. À qui connaît les procédés de l'Antiquité il apparaît toutefois commun. Nous avons là une prédication de la repentance somme toute banale. On en trouve un exemple comparable, tout aussi virulent, dans une prédication juive de l'époque de Paul intitulée *Sur Jonas* (Sources Chrétiennes n° 435). La prédication de la repentance consiste à manifester aux fidèles l'étendue de leurs fautes afin de mieux leur faire apprécier, et surtout recevoir, l'encouragement du pardon divin. Elle rappelle pour ce faire le jugement de *Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres* (Rm 2,6). Qu'est-ce qui en impose la nécessité ? La miséricorde même de Dieu. Pour être reconnue comme grâce, la miséricorde de Dieu doit nous faire admettre le dérèglement de notre pensée et de nos désirs. Pour être reconnue comme pardon, la miséricorde de Dieu doit passer par le jugement des œuvres mauvaises, et même par leur condamnation. C'est une aberration théologique, hélas trop souvent entretenue, de penser que la grâce nous dispense de ce jugement dont la vertu est de nous dissocier de nos erreurs. Tout au contraire, la grâce nous invite à l'accepter. Le pardon qu'elle promet et nous annonce est au cœur même de ce jugement et c'est pour cette raison qu'il nous fait passer de la condamnation à la justification. Mais où Paul trouve-t-il l'autorité de prononcer un tel jugement sur l'humanité ? Les versets qui suivent nous le dévoilent.

### **Romains 3,21-26 : la justification par la grâce de Dieu de celui qui croit.**

La justice de Dieu a été objectivement manifestée en Jésus-Christ. Telle est la grande thèse initiée en Rm 3,21-22a qui va être développée jusqu'en Rm 3,26 :

*Mais maintenant, sans la loi, la justice de Dieu attestée par la loi et les prophètes, s'est manifestée, justice de Dieu par la foi de/en Jésus-Christ, pour tous ceux qui croient* (Rm 3,21-22a).

Le mot *maintenant* signale qu'une ère nouvelle est apparue, où la colère cède la place à la justice et cela sans que personne n'y soit pour quelque chose. Cette justice gracieuse, dont tous sont redevables, est imputée à ceux qui croient, c'est-à-dire tous ceux qui reconnaissent en Jésus-Christ le moyen de leur salut :

*Car il n'y a pas de distinction :  
tous en effet ont péché et sont privés de la gloire de Dieu,  
et c'est gratuitement qu'ils sont justifiés par sa grâce,  
au moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ (Rm 3,23-24).*

Pour expliquer et fonder cette thèse, l'apôtre interprète la mort du Christ comme une intervention rédemptrice de Dieu, faisant de Jésus-Christ le nouvel *hislatèrion* : *C'est Jésus-Christ que Dieu a constitué comme hislastèrion (Rm 3,25)*. Le mot grec *hislatèrion* traduit le mot hébreu *kapporet*, littéralement le « couvercle » de l'arche de l'alliance, située dans le Saint des saints du temple et sur lequel était versé le sang de l'expiation durant le Yom Kippour : le jour du Pardon<sup>4</sup>. Paul ne fait pas allusion au temple lui-même, puisque le second temple n'avait pas en son Saint des saints de *kapporet* mais une pierre de fondation. Il fait plutôt allusion au grand récit de Lévitique 16 dans lequel ce mot est mentionné. Situé entre deux chérubins qui le couvraient de leurs ailes et de leur regard, le *kapporet* représentait le lieu où Dieu rencontrait son peuple. Asperger de sang le *kapporet*, c'était donc débarrasser le sanctuaire *des impuretés des Israélites et de leurs transgressions pour tous leurs péchés (Lev 16,16)* afin de pérenniser cette rencontre. On peut parler d'une expulsion des impuretés et des transgressions. C'est ce que signifie la seconde partie du rituel au cours de laquelle le Grand prêtre impose les mains sur la tête d'un autre bouc, confesse les

---

<sup>4</sup> Après avoir sacrifié sur l'autel un taureau pour son propre péché et un bouc pour le péché du peuple, le Grand prêtre entrait à deux reprises dans le Saint des saints avec le sang de ces sacrifices et en aspergeait sept fois le *kapporet*. Il agissait de même pour la tente de la rencontre et pour l'autel des sacrifices situé à l'extérieur des portes du temple. Ainsi, le sanctuaire, la tente de la rencontre et l'autel des sacrifices étaient purifiés (Lev 16,20). L'expiation avait lieu ensuite sur les prêtres et sur tout le peuple de l'assemblée (Lev 16,24.33).

fautes et les transgressions des Israélites, avant d'envoyer ce bouc au désert (Lev 16,21). Cette expulsion du bouc, chargé des fautes, au désert, n'est pas un second rite, mais l'expression explicite, la visualisation de ce qui s'est passé dans le sanctuaire. Et puisque les prêtres et tout le peuple de l'assemblée bénéficiaient de l'expiation, il devient possible de tirer la conclusion suivante : le rituel en son entier avait pour conséquence de purifier le sanctuaire, le pays et la conscience des Israélites<sup>5</sup>. C'est ainsi que Lev 16 parle d'une purification globale et pas seulement du sanctuaire :

*Car en ce jour, on fera l'expiation sur vous, afin de vous purifier : vous serez purs de tous vos péchés devant le Seigneur (Lev 16,30).*

Conformément au récit de Lévitique 16, qui raconte la procédure rituelle du Grand pardon, l'image paulinienne a donc le sens d'*expiation*. Je cite Paul :

*C'est Jésus-Christ que Dieu a constitué comme expiation, par la foi, dans son sang, en vue de montrer sa justice, à travers la rémission des péchés d'autrefois (Rm 3,25)<sup>6</sup>.*

Le sang, dans la Bible juive, représente la vie. Il est la propriété exclusive de Dieu et ne peut donc être consommé. Ce n'est pas un tabou culturel, puisque les autres peuples du Moyen-Orient consommaient le sang, mais un tabou religieux, spécifiquement

---

<sup>5</sup> Il y a une certaine relation symbolique entre le *kapporet* et la conscience humaine. Les deux sont des lieux de rencontre possible entre Dieu et les croyants. Pour Paul, la conscience est le lieu de l'expression et du témoignage de la volonté divine (la loi divine) dans le cœur de la personne (Rm 2,15). La loi divine était placée dans l'arche de l'alliance, sous le *kapporet*.

<sup>6</sup> Nous traduisons littéralement ce verset délicat. La version de la Bible Segond 21 a traduit le mot *hislatèrion* par propitiatoire (qui signifie le plus souvent une action susceptible de se concilier les faveurs de Dieu). La Nouvelle Bible Segond a quant à elle le mot *expiation*. Dans cette même Nouvelle Bible Segond, comme dans la TOB, le verset 25 s'achève de la manière suivante : *parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis autrefois*. Le mot grec *pareisis* exprime une idée de relâchement que l'on peut traduire par tolérance (d'où l'impunité) ou rémission. J'opte pour ce dernier sens.

israélite. Le sang est le moyen que Dieu se réserve pour signifier son intervention. Il est à cet égard la manifestation visible d'une action invisible de Dieu. Il est le signe de la grâce ! C'est à ce titre qu'il est requis dans les sacrifices qui ritualisent une situation de passage. Il a aussi la vertu d'expier les fautes et d'exprimer le pardon. Le verset capital, pour comprendre la vertu rédemptrice du sang, est Lev 17,11, véritable clef de compréhension de tout le système sacrificiel du Lévitique tel qu'il a été défini par la classe sacerdotale :

*La vie d'une créature est dans le sang,  
et moi je vous ai donné le sang sur l'autel pour l'expiation de vos  
vies ;  
parce que le sang manifeste la vie, il expie.*

Le verbe hébreu, traduit par *expier*, dont le sang est le sujet, est précisément le verbe *kapar*. Les plus anciennes occurrences comparables de ce verbe se rencontrent dans des traités de médecine du Moyen-Orient ancien (traités akkadiens), dans lesquels il décrit les deux gestes du soignant vis-à-vis de la plaie : frotter et enduire, faire disparaître (la purulence) et recouvrir (la plaie)<sup>7</sup>. Telle est pour ainsi dire la double action du sang donné par Dieu : frotter ou effacer la faute et recouvrir la conscience du fautif. L'action du sang, dans ces deux effets, signifie la purification et le pardon ; il dit non au péché et oui au pécheur. L'apôtre voit dans la mort du Christ, dans sa vie donnée, ou encore dans son sang versé (le sang est la vie), le signe du grand Pardon que Dieu accorde aux humains.

Cette lecture écarte-t-elle toute interprétation propitiatoire de la mort du Christ, selon laquelle le Christ aurait, par sa mort, éteint la colère de Dieu ? Pour répondre à cette épineuse question, il faut d'abord préciser que ce ne sont pas les humains, pas même Jésus, qui prennent l'initiative de l'expiation, puisque selon Paul, c'est Dieu qui est passé à l'action : *Dieu a proposé comme expiation...* D'autre part, tout Romains 1-3 nous assure que la colère de Dieu contre le péché

---

<sup>7</sup> Dans les textes décrivant certains rites de la fête du Nouvel An babylonien (Akitu), le verbe apparaît pour suggérer l'idée d'un nettoyage. La Bible hébraïque confèrera à l'usage de ce verbe un sens beaucoup plus moral.

est encore « allumée ». La thèse de Rm 1,18 qui gouverne l'argumentation de Rm 1,19-3,20, et dont le temps du verbe est un duratif (participe présent), nous en offre une preuve irréfutable : *La colère de Dieu, en effet, se révèle depuis le ciel contre toute impiété et l'injustice des humains*. C'est précisément la mort du Christ qui manifeste cette colère contre l'impiété des hommes ! Par ailleurs cette même argumentation atteste que Dieu n'a pas un problème particulier avec sa colère ou sa justice ; il a un problème avec la perte des humains, ce qui n'est pas du tout la même chose. Il faut expliquer encore que ce qui est vrai pour Paul l'est aussi pour la Bible juive. Dans le texte hébreu, Dieu est principalement le sujet du « *kapar* » et non son objet comme ce serait le cas si le rite avait pour fonction de se concilier ses faveurs. Lev 17,11 précise bien que Dieu donne le sang aux humains : *je vous ai donné le sang sur l'autel pour l'expiation de vos vies* ! Il faut donc refuser cette trouble interprétation propitiatoire qui provient de religions étrangères à la foi biblique<sup>8</sup>. Le fait le plus contraire à cette lecture et notamment le plus paradoxal est que si Jésus-Christ a été donné comme moyen d'expiation, c'est-à-dire sacrifié, le sacrifice en question est au bénéfice et en direction des humains pécheurs. L'image est saisissante, car ce n'est pas l'humain qui offre un sacrifice à son Dieu mais Dieu, pour ainsi dire, qui offre un sacrifice aux humains.

Ceci étant dit, il demeure que nous sommes invités à voir dans la mort du Christ la conséquence de notre péché. Comme l'écrit Paul en

---

<sup>8</sup> Cette interprétation propitiatoire (Dieu concilié) s'introduit toutefois dans le judaïsme tardif de la diaspora hellénistique sans doute sous l'influence des rites païens. On la rencontre chez le philosophe juif Philon d'Alexandrie (1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.), l'historien Flavius Josèphe (1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.), et surtout chez l'auteur du 4<sup>e</sup> livre des Maccabées qui décrit la mort propitiatoire d'un martyr (2<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.). Il faut savoir que la traduction grecque de la Bible juive, la Septante (LXX), a choisi, pour traduire le mot *kapar*, le mot (*ex*)*ilaskomai*, qui, dans les textes païens, signifie *apaiser* la divinité ou effectuer une propitiation. Ce choix malheureux aura pu induire en erreur les lecteurs. Cependant, contrairement aux textes païens et conformément à la version hébraïque de la Bible, dans la Septante aussi Dieu est la plupart du temps le sujet du verbe (*ex*)*ilaskomai* et presque jamais son objet. Philon et Flavius Josèphe auraient dû être attentifs à cette conjugaison.

2 Corinthiens 5,21, *le Christ a été fait péché pour nous afin qu'en lui nous devenions justice de Dieu*. En Rm 8,3, nous le verrons, l'apôtre persiste et énonce que le Christ est celui qui a reçu dans sa chair la condamnation du péché : *Dieu en envoyant son propre Fils... a condamné le péché dans la chair*. C'est donc en vertu de l'expiation du péché, ou de sa condamnation en Jésus-Christ - ce qui semble être pour Paul une seule et même chose - que nous pouvons être pardonnés. Or cette condamnation correspond à la colère que Dieu ressent et manifeste à l'égard du péché (Rm 1,18). Cette colère ou cette condamnation auraient dû s'exprimer en nous puisque le Christ n'est pas, contrairement aux humains, un être pécheur. En conséquence, il est possible d'affirmer que Jésus-Christ a vécu pour nous, en sa chair, à notre place, l'expression de la colère de Dieu à l'égard du péché de l'humanité. L'expression de la colère de Dieu a mauvaise réputation et passe mal auprès de nos contemporains. Beaucoup de théologiens la refusent également. Il suffit néanmoins de remplacer cette expression par celle de la *protestation de Dieu* pour dépasser la difficulté. En effet, la colère de Dieu et la protestation de Dieu réfèrent à une seule et même réalité, celle-là même exprimée en Rm 1,18 : *la colère de Dieu se manifeste contre toute impiété*. La phrase de Paul signifie également que *la protestation de Dieu se manifeste contre toute impiété*. La suite de l'argumentation n'est-elle pas au demeurant une longue protestation ? Qui oserait par conséquent soutenir que la mort du Christ n'exprime pas la protestation de Dieu à l'égard du péché humain ? Qui oserait contester l'évidence que cette protestation eut dû s'exprimer en chacun de nous plutôt qu'en Jésus ? Le fait que Dieu proteste contre le péché de chacun à partir d'un autre, c'est à dire Jésus, signifie qu'il le fait en Jésus. La colère, la protestation ou la condamnation, sont donc autant de mots pour exprimer le fait que Dieu a jugé l'humanité en Jésus-Christ. L'intention de Dieu, à travers la mort sacrificielle du Christ, est de nous faire communier à ce jugement et ainsi de nous faire accéder au pardon dans la repentance. Nous pouvons donc énoncer la conclusion suivante : la mort du Christ n'est pas une mort propitiatoire dans le sens où elle parviendrait à se concilier les faveurs de Dieu, mais une mort

propitiatoire dans le sens où cette mort a la vertu de rendre propice l'être humain et même de le réconcilier avec son Dieu<sup>9</sup>. En effet, si le mot propitiatoire signifie « avoir la vertu de rendre propice », c'est bien l'être humain à qui Dieu veut infuser cette vertu et qu'il tente de rendre propice à son action. Par la mort de son Fils, par le jugement du péché et le pardon que cette mort exprime, Dieu espère notre repentance et notre réconciliation. C'est une initiative totalement paradoxale, pathétique à l'extrême, qui fait sortir du cœur de l'apôtre une véritable imploration : « *Nous vous en supplions, au nom du Christ : Laissez-vous réconcilier avec Dieu !* (2 Co 5,20c). Oui, il y a bien une dimension propitiatoire dans la mort du Christ, mais cette propitiation ne va pas dans la direction de Dieu ; elle va dans notre direction<sup>10</sup>.

Rm 3,21-26 nous offre la clé de lecture de tout Romains 1-3. Il pose la règle à partir de laquelle Paul a développé, de manière déductive, sa réfutation. C'est en effet la justification par la grâce annoncée en ce passage qui explique le grand réquisitoire qui précède, et notamment le passage abrupt de la thèse principale de l'épître :

*Je n'ai pas honte de l'Évangile... car, en lui, se révèle la justice de Dieu en vertu de la foi et pour la foi* (Rm 1,16-17)

À celle de Rm 1,18 qui régit la prédication de la repentance de Rm 1,18-3,20 :

*La colère de Dieu se révèle depuis le ciel, contre toute l'impiété et l'injustice des humains...*

---

<sup>9</sup> Ceci explique le long développement à suivre de l'épître sur la réconciliation de l'être humain opérée par Dieu. Cette idée est déjà présente en 2 Corinthiens 5,19 : *Car Dieu était dans le Christ, réconciliant le monde avec lui-même, sans imputer aux humains leurs fautes, et mettant en nous la parole de la réconciliation.*

<sup>10</sup> C'était déjà l'orientation du système sacrificiel du Lévitique comme en témoignent le verset déjà cité de Lev 17,10 : *et moi je vous ai donné le sang sur l'autel pour l'expiation de vos vies*, et celui de Lev 10,17 : *Dieu vous a donné le sacrifice pour porter la faute de la communauté, afin de faire l'expiation sur eux devant l'éternel.* Dieu rappelle ainsi qu'il est celui qui donne à la fois l'animal et le sang du sacrifice.